



CONVENTION DE PARTENARIAT

**Entre le CCAS et le centre de formation aux métiers de la
petite enfance pour la mise en place d'un atelier
d'évaluation pour les accueillantes du LAEP.**

ENTRE

Le Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS,
représenté par son Président, Monsieur Jean- Claude Talbot,
en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 6 juillet 2017, ci-après désigné
par "le Gestionnaire»,

D'une part,

ET

LES P'TITS SAGES (SAS LPS&Cie)

CENTRE DE FORMATION DÉDIÉ

AUX MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE

168, av. Félix Faure-69003 Lyon

représenté par son Président Directeur Général M. Julien Perrin

D'autre part,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Le CCAS a créé un lieu d'accueil enfant parents en partenariat avec les acteurs locaux.
Cet espace permet aux familles de bénéficier d'un accueil deux jeudis par mois. Ce lieu
est animé par des professionnelles de la petite enfance.

Article 1-INTITULÉ DE L'ACTION

Après plusieurs années de fonctionnement les accueillantes ont exprimé le besoin de faire
une évaluation du fonctionnement du LAEP afin d'envisager les évolutions nécessaires. La
présente convention a pour but de définir les modalités de mise en place de cet atelier.

Article 2-OBJECTIF DE L'ATELIER

- S'approprier et mettre en application l'outil de langage positif propre au concept de communication empathique et bienveillante,
- Favoriser l'écoute, la compréhension et l'échange avec l'enfant en garantissant respect et estime de soi.

Article 3-MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Taille des groupes : 6 participants minimum ; 20 participants maximum

- **Type de public :** Professionnels de la petite enfance
- **Connaissances requises :** pas de prérequis

Article 4-MODALITÉS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- **Supports et matériels utilisés :** livret pédagogique ; diaporama projeté ; matériel pédagogique et activités réalisés par l'association
- **Modalités pédagogiques :**

Théories et exercices
Analyses, réflexions
Mises en pratique
Débrief, corrections et apports de l'animateur

• **Intervenant** : Julien Perrin, formateur en éducation bienveillante et pédagogies actives et Coach parental - Cofondateur des P'tits Sages

• **Extrait des références** :

- Formateur de la pédagogie Montessori auprès des 0/6 ans
- Ambassadeur France de l'Approche Éducoeur (Discipline Constructive)
- Facilitateur qualifié en Discipline Positive / Parents

Article 5-DÉROULEMENT

- **Dates** : la formation aura lieu entre septembre et décembre date à définir
- **Horaires** : à définir
- **Durée** : 7 heures
lieu dans les locaux du relais assistantes maternelles

Article 6-ASSURANCES

Le prestataire assurera son activité et son personnel.

Article 7-MODALITÉS DE PAIEMENT

Le CCAS versera la sommes de 900,00€ TTC (TVA 20 % inclus soit 150,00€) sur présentation de facture après service fait.

ARTICLE 8-CONDITION DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée en cas de manquement à ses engagements de l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9-DURÉE

La présente convention prendra effet à la signature de la convention

Fait à

Le,

Pour le CCAS de Corbas
Le Président

Pour Les P'tits Sages
Le Président Directeur Général

Les P'tits Sages
07 56 62 17 00 - Bonjour@lesptitssages.com
SAS LPS & Cie-SIREN 844 541 250
168, avenue Félix Faure - 69003 Lyon
www.LESPITSSAGES.com

Jean-Claude TALBOT

Julien Perrin